

UNE OPTIMISATION DE LA LOGISTIQUE URBAINE ET DU TRANSPORT DE MARCHANDISES

Conseil de Métropole // Vendredi 31 janvier



DÉCRYPTAGE PAR JEAN-PIERRE RICO

vice-président délégué aux transports et à la mobilité, maire de Pérols

Le conseil de Métropole a voté la mise en œuvre du Schéma directeur de la logistique et du transport de marchandise en ville. La logistique recouvre une réalité très large et complexe : l'approvisionnement des commerces, les livraisons à domicile, la collecte des ordures ménagères, le transport de fonds, les courses des particuliers, l'acheminement du courrier, les flux des chantiers du bâtiment et des travaux publics... Chaque jour, ce sont 44 000 mouvements de marchandise qui sont comptabilisés dans la Métropole dont 26 000 pour la seule ville de Montpellier.

L'un des objectifs principaux de ce schéma est d'améliorer la qualité de l'air et de réduire les nuisances liées au transport, conformément au Plan Climat Air Énergie Territoires. En effet, à Montpellier, les poids lourds représentent entre 30 % et 40 % des émissions de dioxyde de carbone et de particules, et plus de 51 % des émissions d'oxydes d'azote. La feuille de route compte 19 actions sur la période de 2020 à 2025 pour un coût prévisionnel de 26 millions d'euros. Parmi ces actions figurent la création d'un centre de distribution urbain sur la MIN et la réactivation de l'embranchement ferroviaire, l'instauration d'une Zone à faibles émissions (ZFE) et l'adaptation des réglementations d'accès aux centres-villes. Une large concertation avec l'ensemble des acteurs publics et privés impliqués sera menée pour mettre en œuvre cette feuille de route.

Nous œuvrons en faveur d'une meilleure qualité de l'air

«



Des véhicules électriques de livraison, comme ceux d'Écusson Vert, pour une ville plus respirable.

LITTORAL

UNE PLAGE SANS DÉCHET PLASTIQUE



Sensibilisation, prévention, nettoyage sont les trois volets de la charte pour une plage sans déchet plastique.

La commune de Villeneuve-lès-Maguelone et la Métropole s'engagent pour « une plage sans déchet plastique ». Cette charte d'engagement des communes littorales éco-exemplaires, proposée par le ministère de la Transition écologique et solidaire a été établie en lien avec l'association nationale des élus du littoral et de nombreux acteurs comme l'ADEME, le Conservatoire du littoral ou Surfer foundation. Elle comprend 15 engagements concrets de sensibilisation, de prévention et de nettoyage. Parmi ces engagements figurent la sensibilisation des enfants aux bonnes pratiques dans les écoles, centres de loisirs, de vacances et les clubs, la promotion de l'utilisation de matériaux durables (bois, paille, osier, rotin...) ou l'organisation des événements citoyens pour nettoyer la plage. Cette charte s'inscrit dans la volonté de la Métropole de sauvegarder et de préserver l'environnement. Les exigences de cette charte ont été intégrées au cahier des charges des sous-concessions de plage.

AMÉNAGEMENT DURABLE

EN PROJET : DES PISTES CYCLABLES SUR LES VOIES FERRÉES DÉSACTIVÉES

Dans le cadre de son schéma directeur des mobilités actives, la Métropole prévoit le développement d'un réseau de cheminements dévolus à la mobilité active. Pour cela, elle devient gestionnaire de l'ancienne voie ferrée de Montpellier à Courdonsec de SNCF réseaux, soit 12,810 km. Au Nord-est de la Métropole, un transfert de gestion a également été voté pour les 2 km de ligne situés entre l'avenue de la gare à Castries et la RD 610

à Vendargues. Il complétera l'acquisition de l'ancienne ligne Saint Geniès des Mourgues – Castries déjà actée. Ces transferts permettent à la Métropole de développer des projets en faveur du vélo, en transformant par exemple une partie d'une ancienne voie ferrée en voie verte entre Vendargues et Castries ou encore de remettre en état une portion de rail à des fins de logistique urbaine, d'approvisionnement en marchandises ou de transport collectif.

ENSEIGNEMENT

UN PARTENARIAT AVEC POLYTECH

Dans le cadre de son soutien à l'enseignement supérieur, la Métropole renforce sa collaboration avec Polytech Montpellier. Cette école d'ingénieurs publique, composante de l'Université de Montpellier compte 1 400 élèves, propose 900 stages par an, collabore avec 12 laboratoires de recherche et compte 220 entreprises créées en dix ans par d'anciens élèves représentant 4 000 emplois. Elle délivre le diplôme d'ingénieur dans six spécialités : électronique, mécanique, eau, matériaux, génie biologique et alimentaire ainsi que l'informatique. Ce partenariat porte sur plusieurs axes prioritaires : le renforcement de la communication et de l'image de l'école Polytech, la structuration de la politique enseignement supérieur recherche et innovation de la Métropole, les collaborations avec les directions et le Business and Innovation Centre (BIC) de la Métropole.

polytech.umontpellier.fr

ESPACE PUBLIC

ÉCONOMISONS L'ÉCLAIRAGE PUBLIC !

La Métropole va signer avec l'ADEME Occitanie une charte « éclairage public ». Elle permettra de valoriser toutes les actions réalisées dans les 31 communes sur cette thématique. La stratégie métropolitaine vise à répondre à des objectifs financiers, sécuritaires, environnementaux et sanitaires. En cohérence avec les bénéfices visés par la charte : économiser l'énergie en utilisant les ressources de manière rationnelle, mieux maîtriser les budgets face à la hausse du prix de l'énergie, réduire les impacts de l'éclairage public sur la santé humaine et préserver la biodiversité et l'environnement de la pollution lumineuse. Par ailleurs, chaque commune a la possibilité de proposer ou pas l'extinction nocturne de l'éclairage.

741 254

C'est le nombre de bouteilles vendues en Chine via la plateforme de promotion des vins de la Métropole.

Soit 62 conteneurs de vin provenant de 33 producteurs installés dans 21 communes du territoire. Depuis 2011 et la tenue du Congrès EUPIC sur l'innovation (European - Union Project Innovation Centre) à Montpellier, les partenaires de Chengdu s'engagent aux côtés de la Métropole notamment dans un axe de développement économique dédié à la filière vin.

105

C'est le nombre d'enfants de 7 à 12 ans des quartiers prioritaires de Montpellier et de communes de la Métropole qui bénéficient de Demos,

un dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale coordonné par la Cité de la musique - Philharmonie de Paris. Demos donne accès à une éducation musicale et artistique à des jeunes qui ne fréquentent pas d'école de musique pour des raisons socio-économiques et culturelles. La Métropole renouvellera l'opération d'octobre 2020 à septembre 2023. Au total le coût du projet est évalué à 258 000 euros par an.



Suivez en direct les conseils de Métropole sur montpellier3m.fr